

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : S. PRADIER

Délibération n° 2023-094

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 44, 46, 47, 49 et 50 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 09 mai 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD (1), Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE (2), Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Sylvie LECOCQ (remplace Sébastien BOURDIN), Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR (3), Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN (1), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE (4), Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Fabien RUET (4), Jean-Claude BONNAMY, Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Christophe DAVID-BORDIER, Joël KERDRAON, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Lionel FREL, Anthony CASTAING, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Catherine ARNOUILH, Lionel LACOMBE.

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Alain CASTANG a donné pouvoir à Fatiha BANCAL
Julie TEJERIZO a donné pouvoir à Lionel FREL
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Michel TERREAUX a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET
Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES
Christine FRANCOIS a donné pouvoir à Fabien RUET
Eric PROLA a donné pouvoir à Christophe DAVID-BORDIER
Florence MALGAT a donné pouvoir à Josie BAYLE
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Marie-Lise POTRON
Georges BASSI a donné pouvoir à Pascal PREVOT
Gérald TRAPY a donné pouvoir à Corinne GONDONNEAU
Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Frédéric DELMARES
Joëlle ISUS a donné pouvoir à Joaquina WEINBERG

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Jean-Louis DESSALLES, Jacqueline SIMONNET, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Alain BANQUET.

- (1) arrivés avant le vote du dossier n°1 « Budget principal – décision modificative n°2 »
(2) arrivé avant le vote du dossier n°12 « Personnel communautaire – création d'emploi saisonniers »
(3) arrivé avant le vote du dossier n°9 « Admission en non-valeur – budget principal »
(4) arrivés avant le vote du dossier n°10 « Attribution de fonds de concours – enveloppe 2023 modification »

SECRETAIRE DE SEANCE : Luc MAMMES

ADHESION AU PLAN DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE 2023-2028

Par délibération n° 2018-198 du 24 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a signé le 3 décembre 2018 une convention de partenariat entre le réseau intercommunal des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord.

Un avenant à cette convention a été adopté par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2020 pour l'adhésion de la CAB au catalogue départemental du réseau des bibliothèques informatisées de Dordogne et au plan départemental d'informatisation des bibliothèques dans le cadre d'une migration de la base de données.

En date du 17 novembre 2022, le Conseil départemental a adopté, par délibération n° 2022-225, le nouveau plan départemental de la lecture publique 2023-2028 (PDLP) qui définit les grands principes de son action en faveur de la lecture publique.

Les communes du territoire de la Dordogne, conscientes de ces enjeux, affirment cette volonté par l'adhésion aux dispositions du plan départemental de lecture publique objet de la présente convention.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à

- approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au Plan Départemental de Lecture Publique 2023-2028 ;
- autoriser le Président de la CAB à signer ladite convention.

DECISION :

Adopté par 65 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Creysse ce lundi 15 mai 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Président du Conseil Communautaire



Frédéric DELMARES